

Le Canal du Nivernais qui s'étend sur plus de 175 kilomètres entre Decize – Saint Léger des Vignes et Auxerre est alimenté, notamment, dans sa partie supérieure (bief de partage des eaux) par une rigole d'alimentation en provenance du Lac de Pannecière.

Ce lac artificiel connaîtra en 2012 un important événement.

Son barrage fera l'objet de travaux de confortement qui nécessiteront sa vidange. A ce titre, le volume d'eau résiduel libéré en aval du lac sera limité et pourrait, en cas d'année particulièrement sèche, impacter les conditions de navigation sur une partie du Canal du Nivernais.

Conscients de ces possibles désagréments, les services gestionnaires de la voie d'eau (Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de la Nièvre) et leur opérateur VNF associés aux acteurs privés (ANPEI, Amis du Canal, Loueurs) se sont mobilisés afin d'engager, ensemble, chacun dans son domaine de responsabilités, des actions de nature à diminuer au maximum les risques d'interruption de navigation.

Le contexte :

Depuis, la « récente » construction du barrage de Pannecière et le « règlement d'eau » qui lui a été associé, l'eau provenant de ce lac a permis d'augmenter et de fiabiliser le fonctionnement du Canal du Nivernais au cours des dernières décennies.

En 2012, il faudra faire fonctionner le canal uniquement avec le système d'alimentation d'origine. Le bon fonctionnement du canal sera alors suspendu au remplissage optimal des étangs des Vaux et de Baye et aux débits naturels de l'Yonne, déduction faite du débit réservé pour le soutien de l'étiage de la rivière destiné à la protection des espèces qui la peuplent.

La pluviométrie de l'année 2012 et le débit naturel de l'Yonne induit, vont ainsi conditionner les *ajustements nécessaires* à mettre en œuvre dans la gestion du fonctionnement du canal.

Les risques de perturbations :

Des perturbations, liées à un défaut d'alimentation en eau du Canal, sont possibles au cours de l'année 2012, uniquement en cas d'année décennale sèche, et des ajustements devront être pris en cas d'année quinquennale sèche sur certains tronçons de la voie d'eau.

Ainsi, en dehors de ces éventuelles conditions climatiques extrêmes, aucun désagrément ne sera constaté.

Les mesures entreprises par les services gestionnaires de la voie d'eau et la création d'un comité de suivi :

Les différents gestionnaires ont souhaité anticiper et prévenir les dysfonctionnements en engageant d'une part des travaux sur le réseau et d'autre part en organisant un lieu de concertations et d'échanges avec tous les acteurs. Cela se traduit concrètement par :

- des travaux d'amélioration de l'étanchéité de la rigole d'Yonne et de biefs Versant Seine et de plusieurs écluses (plus de 3,5 millions d'euros ces dernières années) limitant les pertes d'eau en raison de fuites.

- la mise en place d'un comité de suivi composé des collectivités, du Syndicat mixte du Nivernais, de VNF, ainsi que des acteurs extérieurs que sont les loueurs, les associations, dont l'ANPEI, des usagers ; ce comité aura pour mission de diffuser une information en temps réel et d'organiser une prise de décision collégiale préservant ainsi au mieux les intérêts de tous. Ce comité a déjà entériné certains éléments :
 - une réduction concertée de la période de navigation fin 2011 et début 2012,
 - La mise en œuvre d'un plan de communication qui débutera à l'automne 2011 dès le démarrage des travaux,
 - la possibilité d'un regroupement des bateaux aux écluses sur des périodes si les conditions l'exigent.

Ainsi, la rumeur qui laisserait entendre qu'il n'y aurait pas d'eau dans le Canal du Nivernais au cours de la saison touristique 2012 est infondée, très éloignée de la réalité des choses. Les nombreuses actions complémentaires mises en œuvre par l'ensemble des gestionnaires (Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de la Nièvre et leur opérateur VNF) et des partenaires sécurisent au mieux les risques de défaillance qui restent possibles.

La demande forte d'une information plus étroite avec l'Etat

La vidange de Pannecièrre reste inéluctablement un dossier particulier. Le conseil régional de Bourgogne a souhaité être associé au Comité de pilotage institué par l'Etat dès avril 2011 afin de prévenir les conséquences négatives de cette opération. Ce souhait n'est toujours pas satisfait et pose aujourd'hui un problème de gestion cohérente de l'ensemble du dossier.